

Comité consultatif d'experts sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord
Consejo Consultivo de Expertos sobre Salud Infantil y Medio Ambiente en América del Norte
Expert Advisory Board on Children's Health and the Environment in North America

Le 25 Septembre 2003

AVIS AU CONSEIL N° 03-03

Objet : Poursuite des travaux sur l'évaluation des risques et la salubrité de l'environnement des enfants

Le Comité consultatif d'experts sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord (ci-après dénommé « le Comité consultatif d'experts » ou « le Comité ») de la Commission de coopération environnementale (CCE);

AYANT PRIS PART à l'Atelier sur l'évaluation des risques et la salubrité de l'environnement des enfants en Amérique du Nord, organisé par la CCE et le Groupe de travail technique sur les pesticides constitué en vertu de l'ALÉNA, qui a eu lieu à Oaxaca (Mexique) du 19 au 21 février 2003;

SENSIBLE à la qualité et à l'ampleur des exposés présentés et des contributions apportées à cet atelier;

CONSTATANT cependant que, en matière d'évaluation des risques, il nous reste encore beaucoup à apprendre, il y a des lacunes à combler dans les connaissances et il y a pénurie de spécialistes qualifiés;

COMPRENANT l'intérêt que le Conseil manifeste pour la poursuite éventuelle des travaux liés à l'évaluation des risques;

SOUMET les éléments suivants à l'examen du Conseil :

1. Il est nécessaire d'élaborer un cadre conceptuel de l'évaluation des risques pour la santé des enfants, qui permettra d'avoir une conception commune de la complexité et des limites de cette démarche et qui tiendra compte de la vulnérabilité particulière des enfants, notamment des facteurs microenvironnementaux, physiologiques et comportementaux qui leur sont propres.

Il importe au plus au point d'accroître l'utilisation des données épidémiologiques dans le domaine de l'évaluation des risques, pour veiller à ce que les enfants soient adéquatement protégés contre les menaces environnementales. Bien que l'on ne dispose pas toujours d'études épidémiologiques, on devrait privilégier le recours à de telles

études pour évaluer les risques engendrés par les contaminants présents dans l'environnement des enfants. Dans les cas où il n'existe pas de données épidémiologiques sur les agents d'exposition, la réalisation d'études épidémiologiques devrait constituer une priorité pour les organismes d'hygiène du milieu.

Dans un premier temps, il serait important que chaque pays dresse l'inventaire des ressources documentaires existantes dans le domaine et que le Secrétariat de la CCE soit chargé de conserver ces ressources et de les mettre à la disposition des intéressés.

L'étape suivante consisterait à appuyer la réalisation d'une étude de cas trinationale axée sur l'évaluation de diverses substances ou catégories de substances, et à communiquer les résultats de ces travaux aux spécialistes de l'évaluation des risques. Le plomb, les pesticides – en particulier, les insecticides – et les polluants atmosphériques sont d'importantes substances ou catégories de substances candidates pour une telle étude de cas.

2. Le Comité recommande que l'on prenne une série de mesures pour répondre d'abord aux besoins en renforcement des capacités et en formation des nouveaux spécialistes de l'évaluation, de la gestion et de la communication des risques dans le domaine de la salubrité de l'environnement des enfants. Il recommande notamment d'accroître le nombre de chercheurs et de spécialistes de l'évaluation des risques diplômés en épidémiologie et en toxicologie.
 - Promouvoir l'expansion des connaissances spécialisées en épidémiologie et des activités institutionnelles axées sur les risques environnementaux pour les enfants, en vue de soutenir la prise de décisions en matière de gestion et de communication des risques. Il serait souhaitable, à cet égard, d'accorder une attention particulière au soutien à apporter au Mexique.
 - Promouvoir l'élaboration et l'exécution d'un programme de formation de base destiné aux spécialistes de l'évaluation et de la communication des risques, qui pourrait répondre aux besoins des trois pays en compétences spécialisées touchant la salubrité de l'environnement des enfants. Parmi les sujets importants à prendre en considération, il y a le concept de la formation des formateurs et des spécialistes de nombreuses disciplines et de différents secteurs, notamment les fournisseurs locaux de soins de santé. Il conviendrait de solliciter la participation d'établissements d'enseignement à la mise en œuvre de cette mesure.
 - Prendre appui sur les politiques scientifiques nationales en vigueur, et favoriser l'élaboration de nouvelles politiques, en vue d'orienter l'action des établissements d'enseignement et de recherche vers la formation de spécialistes en épidémiologie, ainsi qu'en évaluation et communication des risques, et vers la création de programmes de recherche ayant pour objet d'approfondir les connaissances sur les menaces environnementales auxquelles les enfants sont exposés.
 - Promouvoir le renforcement des capacités au niveau de la collectivité, en s'inspirant de l'expérience acquise par des organisations non gouvernementales dans les domaines de l'épidémiologie environnementale, ainsi que de l'évaluation et de la communication des risques, le tout étant axé sur la santé des enfants.

- Favoriser l'élaboration de stratégies bien ciblées de communication avec le public, de participation des collectivités et de communication des risques, essentiellement consacrées à la salubrité de l'environnement des enfants.
3. Enfin, l'industrie produit et gère des données essentielles à l'évaluation des risques et devrait être encouragée à offrir aux spécialistes de l'évaluation et de la communication des risques la possibilité de consulter ces données et l'information connexe.